

Présents : N. LARNAUDIE JOLY, G JOFFRE, J COULAUD, I FAURE, ML GOURBEAU, JL NOYER, P. CHANDELLE, E. LEGAY, S. WAGNER, L. AGRAFEUIL, P. DUFRAIX, J. LIMOGES, C. FARCY

❖ **Introduction :** Marc VICTORION remercie tous les délégués présents à cette réunion de cette commission

❖ **Budget 2010**

➤ **Remarques préliminaires :**

- **Le budget 2010 est très serré et nous nous devons d'anticiper au maximum l'incertitude sur les recettes en 2011.**
- **Rappel 1% d'augmentation du budget du pays vernois donne 11 000 euros de ressources supplémentaire et la volonté affichée et validée par toutes te tous et de limiter au maximum cette augmentation des impôts.**

➤ **Travaux 2010 :**

- **Lors du séminaire organisé par le pays vernois, la liste des travaux pour les écoles proposés et validés par la commission pour 2010 est la suivante (en euros) :**
 - **Mises aux normes électriques Eglise Neuve, Vergt, Cendrieux et Lacropte : 22 000**
 - **ENR Saint Mayme, Saint Paul et Vergt : 42 000**
 - **Cloisons sanitaire Eglise Neuve : 1 000**
 - **Reprise cours maternelle Vergt : 1 500**
 - **Mobiliers écoles : 11 000**
 - **Travaux en régie (Jean-Paul TABANOU) : 10 000 (environ)**
- **Il faut intégrer à ces travaux un montant lié à la mise en œuvre d'une salle de classe pour la maternelle au primaire de Vergt (à prendre sur la part mobilier écoles)**
- **Les demandes de travaux formulées lors des conseils d'école ont été vues au minimum, en privilégiant 2 axes :**
 - **Les mises en sécurité obligatoires**
 - **Les subventions accordés pour les mises aux normes électriques, qui vont également dans le sens de l'amélioration de la sécurité**
- **Toute demande supplémentaire ne pourra se faire qu'en supprimant une autre dépense de cette liste**
- **Ce budget minimum a également été construit pour ne pas compromettre les projets futurs, comme le périscolaire la classe et la cantine à Vergt)**
- **Un courrier sera rédigé pour transmission aux directrices et directeurs d'école, ainsi qu'aux délégués des parents d'élève, après le vote du budget**

➤ **SMIVOS :**

- **Le SMIVOS demande 120 000 euros pour 2010, demande calculée au plus juste, après étude du budget prévisionnel.**

- **L'objectif défendu par tous les membres de la commission est l'équité de traitement de tous les enfants du territoire.**
- **Pour information, le transport scolaire est financé au travers d'un budget annexe et n'ai pas à la charge du SMIVOS.**

➤ **LOU BRICOULOUS :**

- **Rappel : l'association sera vraisemblablement dissoute le 31 décembre 2010**
- **Je rencontre le personnel de l'association et le bureau pour coordonner l'intégration du centre de loisirs dans la gestion directe du pays vernois le 24 mars 2010 à 17h**
- **Il est important de préciser que cette reprise doit se faire sans passif et que le personnel repris le sera dans le principe d'équité de traitement avec le personnel du CLSH de Chalagnac**

➤ **Impayés :**

- **Nous rencontrons toujours des problèmes de recouvrement des factures impayées et le montant du est actuellement environ de 40 000 euros**
- **Des actions sont mises en place entre l'administration du pays vernois et les maires des communes concernées**
- **Une réunion de travail est programmée avec la trésorerie, car ce problème est général pour l'ensemble des structures du canton, pays vernois, transports scolaires, ...**

➤ **Maternelle Vergt :**

- **Une création de classe maternelle est prévue à Vergt et la directrice a demandé la mise à disposition d'une ATSEM supplémentaire.**
- **Le coût des personnels des écoles (cantines, extra et périscolaire, ménage, ATSEM) est de 527 400,00 €**
- **Le coût annuel d'une ATSEM est de 18 000 euros**
- **Il y a 3 ATSEM pour 3 classes à la maternelle de Vergt.**
- **Il n'y aura pas de création de poste à la maternelle de Vergt en plus pour la rentrée 2010**
- **Il y aura 3 postes d'ATSEM pour 4 classes**

➤ **Validation du règlement intérieur des péri et extra scolaires**

❖ **Cantine Chalagnac :**

- **Les travaux ont débuté, pour une réception prévue à ce jour le 31 août 2010**
- **Les repas des enfants auront lieu à la salle des fêtes de Chalagnac en mai et juin 2010**

- **Les réunions de chantier sont programmées chaque jeudi matin à 9h30**
- **Une réunion est à organiser avec le maire de Chalagnac pour définir les modalités de transfert des repas entre la cantine et la salle des fêtes durant les travaux**

❖ **Personnels pays vernois :**

- **Une rencontre a eu lieu avec l'inspecteur de secteur et le personnel des écoles mercredi 24 février 2010**
- **Cette rencontre a permis de définir les responsabilités entre les enseignants et le personnel du pays vernois et l'inspecteur a insisté sur plusieurs points :**
 - **Le pays vernois est à l'avant-garde de tous les problèmes liés à l'éducation, car une telle compétence prise par une communauté de communes est inédite**
 - **Rien ne remplace le contact et le dialogue**
 - **Tout n'est pas dans les textes**
 - **Notre unique souci est l'enfant**
 - **Remplacement des enseignants (ordre de priorité) :**
 - **1. Ecole à classe unique**
 - **2. Petites unités**
 - **3. Classes élémentaires (au détriment de la maternelle, du fait de l'obligation de scolarité à partir de 6 ans**
 - **Fermeture d'établissement scolaire : le directeur d'école ne peut pas prendre la décision de fermer une école (responsabilité du préfet ou du maire)**
 - **Responsabilité entre enseignants et personnels du pays vernois : aucun lien hiérarchique, mais le directeur d'école est le responsable de la communauté d'éducation. Tout doit se faire par le dialogue, seul élément de ciment et surtout ne pas nuire à l'enfant.**

❖ **Repas dans les cantines du pays vernois :**

- **Premier bilan de la nouvelle organisation avec Intermarché :**
 - **Quelques difficultés de mise en œuvre en particulier sur la qualité des produits (poissons avec arrête, ...)**
 - **Le premier bilan financier est en cours par Jean-Luc MAHY et une réunion de travail est programmée le 12 avril prochain avec les cantinières et le directeur d'Intermarché**

❖ **Intempéries :**

- **Des demandes émanent des parents quant à l'information sur la fermeture éventuelle des écoles pour cause d'intempéries en particulier.**
- **Un protocole est rédigé :**
 - *En cas d'absence de l'enseignant pour cause d'intempéries ou de maladie, l'enseignant informe le maire de la commune concernée (pour rappel, bien que la compétence scolaire soit du ressort du pays vernois, le maire a gardé le pouvoir de police).*
 - *Le maire ou son représentant, en accord avec le président du pays vernois met en place un processus de garderie en attendant l'arrivée de l'enseignant remplaçant.*
 - *Si du personnel communautaire est présent sur le site, il peut assurer la garderie des enfants (notamment dans les classes maternelles)*
 - *S'il n'y a pas de personnel communautaire présent sur le site, un élu ou le personnel communal peut surveiller les enfants*
 - **NB**
 - *Lorsqu'il y a plusieurs classes, l'enseignant présent prend en charge les enfants, une personne, en accord avec le pays vernois peut aider à la surveillance en attendant un remplaçant mis en place par l'éducation nationale.*
 - *Si aucun remplaçant n'est disponible, les parents sont prévenus afin qu'ils récupèrent leur enfant et les enfants dont les parents n'ont pas pu se libérer, sont accueillis dans la classe d'une enseignant présent*
- **Une demande pour mettre un message d'alerte sur le répondeur de l'école au cas est à étudier pour éviter aux parents de prendre des risques inutiles en se rendant à l'école alors que celle-ci est fermée**
- ❖ **Le règlement intérieur des accueils de loisirs extra scolaires et périscolaires du pays vernois est à mettre en œuvre avec quelques corrections que fournira Marc VICTORION à Claudie MATARD**

Marc VICTORION

